



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Line Maker.
Code du produit.	2305559, 2305560, 2305561, 2305562, 2305576, 2305563, 2305564, 2305565, 2305566, 2305567, 2305568, 2305569, 2305570, 2305571, 2305572, 2305573, 2305574, 2305575, 2305577, 2305578, 2305579, 2305580, 2305581, 2305582
Synonymes	Derwent Line Maker Black (6), Derwent Line Maker Black (3), Derwent Line Maker Sepia (3), Derwent Line Maker Graphite (3), Derwent Line Maker Colour (6), Derwent Line Maker Black 0.05, Derwent Line Maker Black 0.1, Derwent Line Maker Black 0.2, Derwent Line Maker Black 0.3, Derwent Line Maker Black 0.5, Derwent Line Maker Black 0.8, Derwent Line Maker Sepia 0.1, Derwent Line Maker Sepia 0.3, Derwent Line Maker Sepia 0.5, Derwent Line Maker Graphite 0.1, Derwent Line Maker Graphite 0.3, Derwent Line Maker Graphite 0.5, Derwent Line Maker Stock Pack (1x10x18), Derwent Line Maker Yellow 0.3, Derwent Line Maker Red 0.3, Derwent Line Maker Pink 0.3, Derwent Line Maker Purple 0.3, Derwent Line Maker Blue 0.3, Derwent Line Maker Green 0.3
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Encre de papeterie à base d'eau.
Utilisations Déconseillées	Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	
Identification de la société	Esselte SAS 9 avenue Edouard Belin 92566 Rueil-Malmaison Cedex France
Telephone	+33 (01) 49 68 13 00
E-mail	contactfrance@acco.com
Website	www.rexeleurope.com/fr-fr/
Office hours	09:00 - 17:00

1.4 Emergency telephone number

Enterprise(France)	+33 (01) 49 68 13 00 (09:00 - 17:00)
--------------------	--------------------------------------

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
-----------------------------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Désignation Commerciale	Line Maker.
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

Mention(s) de mise en garde Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun.

2.4 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Contient: 55-70% De l'eau (N° CAS: 7732-18-5)

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Ingrédients	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Glycérol	56-81-5	200-289-5 01-2119471987-18-XXXX	20-25	Non classé	Aucun

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Contient une substance non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en Union. Glycérine (aérosols de) (56-81-5)

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

Contact avec les yeux En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.

Ingestion Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés En cas d'incendie utiliser un jet d'eau ou de la buée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer par chauffage Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Nettoyer à grande eau la zone de renversement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Effets nocifs peu probables dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation. Se laver complètement avec de l'eau et du savon après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.

Température de stockage

Ambiante (<50° C).

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Fortement acide. Fortement alcalin.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre de papeterie à base d'eau.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque
Glycérine (aérosols de)	56-81-5		10			

Source Valeurs limites d'exposition professionnelle établies pour les substances chimiques, France, 2020

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide.



Protection de la peau Non requis normalement. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Protection De L'environnement

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Variante.
Odeur	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	0° C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100° C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	6-9
Viscosité Cinématique	<20 mPa•s @ 25° C
Solubilité	Solubilité (Eau) : Insoluble dans l'eau. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité et/ou densité relative	1.05 @ 20° C
Densité de vapeur relative	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe. Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles

Fortement acide. Fortement alcalin.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation peu probable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritante.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non sensibilisant pour la peau.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.
Danger par aspiration	Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucun.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont biodégradables. Le produit n'est pas susceptible d'être persistant dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH: L'annexe XIV des substances

Non indiqué

Non indiqué



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions Non indiqué
applicables à la fabrication, à la mise
sur le marché et à l'utilisation de
certaines substances dangereuses et de
certains mélanges et articles dangereux
Le plan d'action continu communautaire Non indiqué
(CoRAP)

Règlement (CE) N° 850/2004 du Non indiqué
Parlement Européen et du Conseil
concernant les polluants organiques
persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du Non indiqué
Parlement européen et du Conseil
relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone
Règlement (CE) N° 649/2012 du Non indiqué
Parlement Européen et du Conseil
concernant les exportations et
importations de produits chimiques
dangereux

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

LÉGENDE

Identification de l'entreprise Adresse

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et
l'emballage des substances et des mélanges
CE : Communauté Européenne
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits
chimiques
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable



Line Maker

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 01-01-2024
Date de révision : 01-01-2024

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.